

FQM
porte-parole
DES RÉGIONS

Consultation jeunesse
Au Secrétariat à la jeunesse

Décembre 2019



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Fondée en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est établie comme un acteur crédible qui, par ses actions, vise constamment à défendre l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Comptant plus de 1 000 municipalités locales et MRC membres, la FQM s'appuie sur une force de 7 000 élus. Ses structures décisionnelles et consultatives, dont son conseil d'administration, ses six commissions permanentes et son assemblée des MRC, lui permettent de prendre des positions visant le développement durable du territoire québécois.

MISSION

- Représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assurant un leadership politique et stratégique;
- Soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs;
- Conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec.

VISION

La Fédération québécoise des municipalités est le leader politique et stratégique des municipalités locales et régionales, la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires.

VALEURS

- La concertation dans l'action;
- Le respect de la diversité des territoires;
- La qualité des interventions et des services.

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE	2
2. LA CONSULTATION DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE	3
3. LA FQM EN ACTION	4
3.1 Constats et bilan des actions	5
3.1.1 Le transfert et le partage aux nouveaux OM	6
3.1.2 La relève municipale et la participation citoyenne	6
3.2 Actions pour 2019-2021.....	7
3.2.1 Créer le comité des jeunes élus municipaux.....	7
3.2.2 Se doter d'une stratégie et d'un plan d'action	7
3.2.3 Offrir un accompagnement aux MRC et municipalités.....	8
3.2.4 Développer des outils de travail en matière de stratégie jeunesse, des outils d'informations et de promotion	8
4. AVIS AU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE	9

1. CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a déposé, le 6 avril 2016, une nouvelle Politique québécoise de la jeunesse. Dans le cadre de cette politique, qui s'échelonne jusqu'à 2030, trois plans d'action quinquennaux seront déployés. En décembre 2016, le gouvernement annonçait la mesure de la Stratégie jeunesse en milieu municipal 2016-2021 en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de renforcer l'action et l'autonomie locale en matière de soutien à la jeunesse.

Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) a approché la Fédération québécoise des municipalités afin de l'inviter à travailler une offre de service dans le cadre de cette mesure, ce qui s'est traduit par la signature d'une convention de partenariat débutant en avril 2017 et se terminant en avril 2019.

La FQM a toujours reconnu les enjeux auxquels faisaient face les régions en matière de jeunesse :

- Attraction et rétention des jeunes en région;
- Relève municipale;
- Participation citoyenne des jeunes, etc.

À titre d'exemples, la FQM siège au conseil d'administration de Place aux Jeunes en région depuis 2011. Elle offre aussi un programme de jumelage pour favoriser la relève municipale chaque année au Congrès de la FQM : le programme « Jeunes et relève municipale » depuis plus de quinze ans.

Le milieu municipal et l'univers du développement local et régional ont vécu de grands bouleversements au cours des années 2014 et 2015, ce qui a modifié considérablement le paysage de la concertation régionale, notamment par :

- La disparition des Conférences régionales des élus (CRÉ) et par conséquent de certains Forums jeunesse régionaux (FJR) non incorporés. Rappelons que les FJR ont été créés en 2000 par le gouvernement du Québec dans la foulée du Plan d'action jeunesse 1998-2001 et que ces derniers étaient les acteurs incontournables du développement régional en matière de jeunesse;
- La réorganisation des FJR incorporés qui ont vu leur financement coupé;
- La création de Citoyenneté Jeunesse en remplacement du regroupement des FJR.

2. LA CONSULTATION DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

Dans le cadre de la Consultation jeunesse en cours, le gouvernement souhaite travailler « à favoriser l'épanouissement et le rayonnement des jeunes » du Québec. Pour cela, le Secrétariat à la jeunesse a entrepris sa consultation en travaillant sur sept grands axes : la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi, l'entrepreneuriat et la relève, la culture et l'environnement.

La FQM, de par sa mission, est interpellée par les sept axes soulevés ci-dessus. Les différentes instances de la FQM, dont les commissions permanentes et comités d'action, ou encore la Table de développement local et régional travaillent sur ces différents enjeux.

« La participation citoyenne et l'engagement civique contribuent à intégrer les jeunes dans la collectivité tout en faisant bénéficier l'ensemble de la société de leur apport. Pour cette raison, la Politique jeunesse souhaite encourager les jeunes à s'engager dans leur collectivité, et à exercer, entre autres, leur droit de vote. De même, elle veut contribuer à la création d'environnements où ils se sentiront écoutés et où ils sauront que leur apport aura une influence, tout en développant des compétences en leadership. » (Extrait du guide de consultation du SAJ page 4).

Depuis plusieurs années, la FQM est interpellée par les enjeux rejoignant l'axe Citoyenneté. Le milieu municipal doit, lui aussi, faire face aux défis dus aux changements démographiques. Les instances décisionnelles politiques sont *de facto* moins représentées par une population jeune et féminine.

RÉPARTITION DES ÉLU(E)S				
selon le sexe et le groupe d'âge aux élections du 7 novembre 2017				
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	PROPORTION DE FEMMES
18 à 34 ans	279	377	656	42,5 %
35 à 44 ans	580	827	1 407	41,2 %
45 à 54 ans	633	1 110	1 743	36,3 %
55 à 64 ans	748	1 780	2 528	29,6 %
65 ans et plus	323	1 271	1 594	20,3 %
TOTAL	2 563	5 365	7 928	32,3 %

Source des données : présidents d'élection des municipalités.
Tableau compilé par le MAMOT à partir des données obtenues en date du 7 novembre 2017.
Les données excluent les candidats des localités du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).
Pour l'élection générale 2017, les élu(e)s comprennent les candidats qui, au 7 novembre 2017, avaient obtenu une égalité des voix au premier rang.

Source : FQM (2019) Politique d'égalité et de parité de la FQM.

En 2017, près de 11 % des élu(e)s municipales et 7 % des élus municipaux ont entre 18 et 34 ans. Avec le vieillissement de la population, la question de la relève municipale est importante pour la FQM et ses membres.

De plus, avec le rôle et les responsabilités accrues octroyées aux municipalités et MRC depuis 2015, la disparition des CRÉ et de plusieurs Forums jeunesse régionaux, l'implication des jeunes dans leur communauté demeure essentielle pour répondre de la meilleure façon possible aux besoins de leurs citoyens.

3. LA FQM EN ACTION

Dans le cadre de la Stratégie Jeunesse en milieu municipal, la FQM avait comme mandats principaux de :

- Faciliter le travail des organismes municipaux en offrant de l'accompagnement et du soutien selon les besoins tout au long de la mise en œuvre des projets;
- Faire la promotion des stratégies jeunesse par la diffusion des résultats des projets dans les différents bulletins ou magazines;
- Partager les bonnes pratiques en diffusant les bons coups et les initiatives dans les outils de communication de la FQM et lors des activités statutaires de la FQM comme les Assemblées des MRC, les Rendez-vous du développement local et régional et le Congrès annuel;
- Transmettre des recommandations au SAJ.

L'accompagnement et le soutien aux MRC et municipalités

La FQM reconnaît l'autonomie et la capacité des MRC et des municipalités à élaborer et mettre en œuvre leur projet de la Stratégie jeunesse en milieu municipal. Il s'agit d'un nouveau domaine d'intervention pour la majorité d'entre elles. Le rôle de la FQM a été d'offrir un espace de concertation et d'échanges pour discuter des enjeux en matière de jeunesse auxquels elles font face notamment pour la mise en œuvre de leurs projets de la Stratégie Jeunesse en milieu municipal.

La FQM est la porte-parole des régions et défend les intérêts des municipalités et des MRC en permettant de trouver des solutions qui rejoignent les intérêts de tous en respectant la diversité des territoires.

Durant cette phase pilote, le rôle de soutien de la FQM s'est traduit par l'élaboration du sondage et l'organisation de la Journée bilan-transfert du 5 décembre 2018. À l'image des MRC et des municipalités, la FQM a travaillé en partenariat pour réaliser ces activités. Il est apparu évident de travailler avec les acteurs experts jeunesse que sont le ROCAJQ et Citoyenneté jeunesse.

Pour cela, un comité de travail composé de la FQM (coordination), du SAJ, du ROCAJQ et de Citoyenneté Jeunesse s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer le sondage et organiser la journée du 5 décembre.

Promotion et communications

En matière de promotion des actions et activités réalisées par les MRC et les municipalités, la FQM a utilisé ses outils de communication tels que le Bulletin Contact, le Magazine Quorum et les réseaux sociaux.

Recommandations faites au SAJ

En janvier 2017, la FQM a consulté les MRC et municipalités qui ont participé à la phase pilote de la mesure et elle a élaboré un bilan mi-étape qui partageait un certain nombre de recommandations en vue de bonifier l'appel à projets pour l'an 2 auprès des organismes municipaux. Plusieurs de ces recommandations ont été suivies par le SAJ pour les appels à projets des années suivantes.

Les enjeux liés à la jeunesse sont importants pour la FQM et les régions. En effet, la participation des intervenants des MRC et des municipalités à la journée du 5 décembre 2018, mais également à celle du 22 novembre 2019 le démontre.

Ces enjeux sont aussi abordés et réfléchis au sein des différentes instances de la FQM, que ce soit par exemple par le conseil d'administration, les commissions permanentes, notamment celle sur le développement social, les institutions et la démocratie. Le travail de réflexion avec les organisations gouvernementales comme le SAJ, tout comme les recommandations qui peuvent être émises, font partie intégrante des mandats de la FQM.

3.1 Constats et bilan des actions

Les principaux constats du sondage de 2018, mais aussi des observations relevées lors des différentes activités organisées par la FQM que ce soit la Journée bilan-transfert du 5 décembre 2018 ou la Journée expertise jeunesse du 22 novembre 2019 sont résumés ci-après :

- La participation des jeunes et des organismes jeunesse représente un défi pour les MRC et les municipalités;
- Les conseillers en développement ou chargés de projet sont à la recherche de solutions, car le maintien de la mobilisation est toujours fragile. Plusieurs Comités jeunesse n'ont pu maintenir leurs activités après les projets soutenus par le SAJ;
- Les consultations et les outils de consultation sont des outils incontournables, mais qui doivent être utilisés différemment avec la clientèle jeunesse;
- Les enjeux en matière de jeunesse pour les MRC et les municipalités sont ceux de rejoindre les jeunes, connaître leurs besoins, leurs avis et commentaires. La clientèle « jeunes » est hétéroclite et disparate. Les façons de les rejoindre sont différentes selon la catégorie d'âge et leur occupation (étudiants, travailleurs, etc.);
- Rejoindre les jeunes dans les milieux ruraux est aussi un enjeu soulevé et complexe à résoudre à cause des distances, mais aussi à cause des différences de réalités avec les milieux urbains, notamment lorsqu'il n'y a pas d'institutions d'enseignement tels les cégeps ou les universités pour aller à leur rencontre;

- Les MRC et les municipalités ont en très grande majorité exprimé le besoin d'avoir des ateliers de formation et de partage de pratique pour la mobilisation des jeunes et communiquer avec les jeunes;
- Les besoins supplémentaires cités sont des besoins dans la diffusion et le partage des résultats de leur projet afin de mieux connaître les activités réalisées par les autres organismes municipaux pour ainsi s'inspirer des bonnes pratiques;
- Plusieurs MRC et municipalités ont également exprimé le besoin de soutien financier supplémentaire pour poursuivre leurs activités;
- De plus petites municipalités souhaitent également développer leur propre stratégie ou avoir leur comité jeunesse, mais l'appui financier et en ressources humaines ou bénévoles demeure un défi.

3.1.1 Le transfert et le partage aux nouveaux OM

Afin de répondre aux besoins de formation et de transfert des compétences, la FQM s'est engagée à organiser des journées où les chargés de projets et responsables des dossiers jeunesse ont un espace de discussion, de formation, de partages et d'échanges.

Le 5 décembre 2018, la FQM en collaboration avec le SAJ, Citoyenneté jeunesse et le ROCAJQ a organisé une journée de transfert et bilan avec les OM de l'an 1 et de l'an 2. Dès l'envoi des invitations, il a été remarqué un engouement pour cette journée. La très grande majorité des régions avait exprimé leur intérêt à y participer, notamment les MRC qui, pour bon nombre, n'avaient jamais eu à travailler de dossier jeunesse auparavant.

Le 22 novembre 2019, la FQM a organisé sa deuxième journée jeunesse intitulée « Journée expertise jeunesse : Les jeunes comme acteurs du développement des régions ». Après l'ouverture par une conférence offerte par Academos, les participants ont assisté à différents ateliers de contenu.

De nombreux commentaires positifs et constructifs ont été émis lors de ces deux journées :

- Reconduire l'activité annuellement;
- Poursuivre la formule avec des ateliers de type formation;
- Faire une mise en commun des différents projets réalisés par les MRC et municipalités;
- Offrir plus de temps pour les échanges informels.

3.1.2 La relève municipale et la participation citoyenne

La FQM réalise chaque année un programme de jumelage pour la relève municipale. Année après année, ce programme suscite un enthousiasme et des résultats très satisfaisants ce qui convainc la FQM et les membres du conseil d'administration de poursuivre ce programme.

Le programme Jeunes et relève municipale offre donc une belle opportunité aux jeunes et aux élus d'échanger sur les différents enjeux qui interpellent les municipalités.

Une réflexion est actuellement en cours pour bonifier ce programme de jumelage en ayant comme cible l'augmentation du nombre de jeunes dans les conseils municipaux lors des prochaines élections.

Il semble structurant d'établir une stratégie à long terme avec de jeunes élus municipaux sur les défis de la relève municipale et la participation citoyenne des jeunes en région. Pour cela, la FQM a la capacité de réunir des élus membres de la Fédération et ainsi la doter d'une vision et d'un plan d'action.

3.2 Actions pour 2019-2021

Dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat entre la FQM et le SAJ de 2019-2021, les principales actions qui seront réalisées en matière de jeunes sont les suivantes :

3.2.1 Créer le comité des jeunes élu.e.s municipaux

La première action mise en place par la FQM est la création du comité des jeunes élus municipaux. Ce comité permettra à la FQM de :

- Poursuivre son rôle de porte-parole des MRC et de concertation avec les régions auprès du gouvernement en matière de jeunesse;
- Travailler sur les enjeux jeunesse et relève municipale;
- Relever les défis en matière de relève municipale passe également par la promotion et la découverte de la fonction d'élu.e. municipal.e. Pour cela, la FQM organise lors du congrès un programme de parrainage entre élus et une quinzaine de jeunes non élus provenant des différentes régions du Québec. Ce programme fera ainsi partie intégrante de la stratégie jeunesse de la FQM.

3.2.2 Se doter d'une stratégie et d'un plan d'action

La FQM propose de se doter d'une stratégie en matière de jeunesse qui sera élaborée par de jeunes élus qui souhaitent s'impliquer au sein de la Fédération pour ainsi réfléchir aux actions à mettre en place pour les membres qui font souvent face à d'importants enjeux d'attractivité, de rétention et de mobilisation des jeunes dans leur région. Les jeunes élus seront les mieux placés pour proposer des idées et ainsi influencer les autres municipalités. Plusieurs jeunes élus ont déjà fait part de leur intérêt à participer au comité jeunesse.

Pour cela, on prévoit réunir au moins deux fois par année le comité jeunes élus municipaux pour orienter la direction des politiques en matière de jeunesse et assurer le suivi du plan d'action.

La FQM est fière du succès année après année des résultats du *Programme Jeunes et relève municipale*. Les administrateurs et les membres des différentes commissions permanentes et des comités d'action comme celui du Comité femmes et politique municipale souhaitent poursuivre les actions pour permettre à davantage de jeunes et de femmes de s'impliquer en politique municipale. Pour cela, la valorisation de la fonction de l'élu municipal est fondamentale pour

mieux faire connaître les dossiers et les mandats des municipalités et le rôle qu'exercent les élus municipaux pour contribuer au développement, ainsi qu'au rayonnement de leur communauté et répondre aux besoins de leurs citoyens.

3.2.3 Offrir un accompagnement aux MRC et municipalités

Comme il a été mentionné plus haut, les MRC et les municipalités membres de la FQM ont à intervenir en matière jeunesse. Afin de les accompagner, il est proposé de :

- Créer un lieu d'échanges et de partage des expériences en matière de jeunesse en milieu municipal pour les coordonnateurs et chargés de projets responsables des dossiers jeunesse;
- Coordonner le réseautage des OM en matière de jeunesse;
- De diffuser auprès des OM les outils disponibles et le cas échéant, élaborer de nouveaux outils qui répondent aux réalités et besoins des différents membres de la FQM comme les plus petites municipalités;
- D'organiser des formations ou ateliers d'informations pour les MRC et leurs partenaires;
- Organiser annuellement une journée Jeunesse réunissant les MRC provenant des différentes régions du Québec;
- Offrir des ateliers de formation en présentiel en partenariat avec les organismes jeunesse lors de cette journée annuelle;
- Organiser des webinaires pour les chargés de projets responsables des projets de la Stratégie jeunesse en milieu municipal;
- Proposer à des experts jeunesse de venir à la rencontre des élus municipaux lors d'ateliers, de tables rondes ou autres formules qui seront proposées à la Commission congrès de la FQM pour être présent lors du congrès annuel de la FQM.

3.2.4 Développer des outils de travail en matière de stratégie jeunesse, des outils d'informations et de promotion

Des outils en matière de communication, de mobilisation, de création de comités jeunesse et d'élaboration de stratégies jeunesse seront mis à jour ou élaborés avec les organismes jeunesse partenaires de la FQM et seront accessibles sur le site Internet de la FQM.

La FQM souhaite faire profiter ses membres des résultats et expériences vécues dans le cadre de projets jeunesse issus de la Stratégie jeunesse en milieu municipal et ainsi utiliser ses différents outils de communication pour en faire la diffusion : Bulletin Contact, Magazine Quorum, Facebook, LinkedIn, etc.

Ces différentes activités présentées ci-haut et réalisées dans le cadre de la convention signée, permettront de :

- Partager les résultats au niveau national pour alimenter les réflexions des MRC et municipalités et partager leurs expériences vécues;
- Faire la promotion des résultats des projets;

- Sensibiliser les élus municipaux pour qu'ils soient partie prenante dans la mise en œuvre des projets;
- Poursuivre sa collaboration et sa participation comme membre du comité des partenaires de la Stratégie jeunesse en milieu municipal.

4. AVIS AU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

La FQM souhaite que le Secrétariat à la Jeunesse reconnaisse le rôle de la Fédération comme :

- Porte-parole des régions, des MRC et des municipalités auprès du gouvernement, notamment pour :
 - ⇒ Favoriser l'engagement des jeunes dans leur communauté;
 - ⇒ Favoriser une plus grande représentation des jeunes en politique municipale.
- Partenaire du Secrétariat pour la mise en œuvre du programme des stratégies jeunesse en milieu municipal et comme membre du comité des partenaires de ce programme.
- Partenaire dans la mise en œuvre d'actions pour l'axe citoyenneté de sa Politique jeunesse, et plus particulièrement la participation citoyenne; l'engagement civique; l'engagement des jeunes dans leur communauté; le bénévolat; la représentation des jeunes dans les instances décisionnelles.